



POLITIQUE DE RECRUTEMENT – ÉQUIPE MANITOBA 2020

OBJECTIF

Assurer un processus de sélection juste et équitable pour les membres d'Équipe Manitoba dans le cadre des Jeux de la francophonie canadienne (JeuxFC). Il est important pour Équipe Manitoba de rassembler des participants forts dans leur discipline, mais aussi, qui représentent la francophonie au Manitoba avec fierté.

1. Langue officielle :
 - a. La langue officielle d'Équipe Manitoba est le français;
 - b. Toutes les activités d'Équipe Manitoba se déroulent donc en français.
2. Participant potentiel:
 - a. Pour prendre part aux activités d'Équipe Manitoba, un participant potentiel doit:
 - i. Être capable de s'exprimer en français en tout temps et être résident du Manitoba;
 - ii. Être né entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006 inclusivement.
3. Processus de sélection du participant
 - a. L'entraîneur.euse de l'équipe tiendra un ou des camp.s de sélection (affiché sur le site internet du Conseil Jeunesse Provincial: www.conseil-jeunesse.mb.ca, dans les réseaux sociaux, ainsi que communiqué aux écoles et à la liste d'envoi d'Équipe Manitoba);
 - b. Les participants potentiels sont invités à se présenter (*voir participant potentiel*) et à démontrer leur capacité dans la discipline;
 - c. L'entraîneur.euse évalue la performance du participant;
 - d. Une attention particulière sera portée à la provenance des participants afin d'assurer une représentativité de toutes les régions du Manitoba;
 - e. Autant que possible, la délégation sera composée d'un nombre équivalent de personnes de sexe féminin et masculin, selon les modalités de la FJCF;
 - f. L'entraîneur.euse considère aussi l'enthousiasme, le comportement et la facilité de s'exprimer en français du participant dans sa sélection finale.
4. Participant sélectionné
 - a. Une fois sélectionné le participant doit :
 - i. Remplir sa fiche d'inscription;
 - ii. Payer le frais d'inscription (montant à confirmer);



- b. Se présenter aux sessions d'entraînement, formation, répétition, etc. tel que communiqué par l'entraîneur.euse;
 - c. Participer aux activités d'Équipe Manitoba;
 - d. Parler en français en tout temps;
 - e. Être un excellent ambassadeur pour la francophonie manitobaine.
5. Entraîneur.euse/Accompagnateur
- a. Être âgé de 18 ans ou plus en date de sa sélection;
 - b. Doit remplir sa fiche d'inscription;
 - c. Être un bon modèle de la francophonie;
 - d. Être disponible pour les entraînements, répétitions de l'équipe dont il est responsable;
 - e. Être disponible pour les rencontres et activités d'Équipe Manitoba;
 - f. Parler en français en tout temps avec les participants potentiels et sélectionnés;
 - g. Compléter une vérification du casier judiciaire et remettre une copie au Conseil jeunesse provincial;
 - h. Signer la lettre d'engagement des entraîneurs.euse ou des adjoints.es.

Révisé le 1 mai 2019